

Monsieur l'abbé Marcel-Prosper Meunier, curé de Saint-Sébastien de Beauce, décédé en son presbytère le 19 du courant, était membre de la Société ecclésiastique Saint-Joseph, de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, et de la Société d'une messe (section diocésaine).

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,
secrétaire.

Archevêché de Québec,
le 20 octobre 1910.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour novembre 1910 : *L'extirpation des mariages mixtes.*

Le mariage mixte est celui d'un catholique avec un hérétique. L'Église les interdit et n'accorde de dispenses que pour des raisons très sérieuses, et après avoir exigé de la partie non-catholique l'engagement formel que tous les enfants seront élevés dans le catholicisme. Malgré toutes les précautions prises, les mariages mixtes sont dans beaucoup de pays une cause d'affaiblissement pour la foi ; les enfants issus de ces sortes d'unions sont bien tentés de penser que *toutes les religions se valent*. Du fait des mariages mixtes, le catholicisme perd tous les ans du terrain en Prusse.

Contre ce danger toujours menaçant, l'Église réclame nos prières. Ne les lui refusons pas, et conjurons Notre-Seigneur d'accorder des grâces d'intelligence et de courage aux parents et aux jeunes gens chrétiens.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR NOVEMBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour la complète extirpation des mariages mixtes.

Résolution apostolique : Je prierai et je me mortifierai pour obtenir cette grâce à l'Église.